



Assemblée communale de Mont-Vully
du mardi 09 décembre 2025 à 19h30 à la salle polyvalente de Nant

C'est en présence de 98 personnes que M. Guy Petter, Syndic, ouvre et préside cette Assemblée communale d'automne.

Personnes excusées : Mmes Mélanie Rouiller et Alice Bischoff, M. Daniel Bischoff

La presse est représentée par : Mme Chantal Rouleau pour la Liberté, M. Haenni pour le Murtenbieter

Cette Assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 47 du 21 novembre 2025, par affichage aux piliers publics ainsi que sur notre site Internet et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : M. Marco dos Santos côté Mont + Conseil communal et M. Guillaume Rüeggsegger côté lac.

Personnes sans droit de vote : 2 (+ 2 journalistes)

Personnes habilitées à voter : 94, majorité : 49

Tractanda de l'Assemblée

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 mai 2025
2. Budget de fonctionnement 2026
3. Budget des investissements 2026
 - 3.1. Soumis à approbation
 - 3.1.1. Acquisition d'un tracteur multifonction
 - 3.1.2. Rte de la Sauge – réfection
 - 3.1.3. Déviation du collecteur communal
 - 3.1.4. Assainissement de deux STAP agricoles
 - 3.1.5. Four communal Lugnorre – étude d'étanchéité et projet WC public
 - 3.2. Non soumis à approbation
 - 3.2.1. Réseau Santé Lac
 - 3.2.2. Cycle d'orientation région de Morat
 - 3.2.3. ARA région Morat
4. Règlement du personnel communal
5. Zone d'activités – prolongation d'un droit distinct permanent
6. Divers

Personne n'ayant de remarques à formuler, l'ordre du jour est considéré comme accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 mai 2025

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'Assemblée : Le procès-verbal, tel que rédigé, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents avec 3 abstentions.

3. Budgets 2026

3.1. Budget de fonctionnement, présentation et approbation

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Axel Prélaz, Vice-Syndic et Conseiller communal responsable des finances, présente le budget 2026.



Le budget 2026 prévoit des charges de CHF 22'706'136.- et des recettes de CHF 21'858'902.-, il en résulte un déficit de CHF 847'234.-.

Globalement, les revenus augmentent de 0.89 % et les charges de 2.94 %. Cette évolution est principalement portée par la hausse des charges de transfert dont l'augmentation budgétisée s'élève à CHF 834'258.-. S'ajoute à cela les charges de personnel ainsi que les amortissements qui sont également en hausse.

Néanmoins, il est constaté une certaine constance entre les comptes 2024 et les budgets 2025 et 2026.

Charges :

En comparaison du budget 2025, les charges sont maîtrisées. Les principales augmentations concernent les chapitres suivants :

1. Formation :

- a. L'augmentation provient, d'une part, de notre participation aux dépenses cantonales ainsi qu'au cycle d'orientation. Ces charges restent toutefois maîtrisées et relativement contenues.
- b. D'autre part, la hausse s'explique par les coûts liés au fonctionnement de l'accueil extrascolaire, dont la fréquentation ne cesse d'augmenter. Cette hausse est cependant partiellement compensée par les revenus générés par ce service.

2. Santé :

- a. L'augmentation découle principalement de notre contribution aux coûts de fonctionnement du Réseau de Santé Lac (RSL). Le budget 2026 du RSL a été refusé par l'Assemblée des délégués le 27 novembre 2025. Le comité dispose désormais de six semaines pour proposer un nouveau budget comprenant des réductions de coûts.

3. Prévoyance sociale :

- a. Ces augmentations résultent de la part communale dans le financement des prestations complémentaires AI et AVS, ainsi que des contributions aux institutions spécialisées et aux personnes en situation de handicap.

Jusqu'à présent, la majeure partie de ces charges était assumée par le canton. Cependant, le budget 2026 prévoit un transfert de ces coûts vers les communes, pour un montant total de CHF 486'000.-. De manière générale, les charges maîtrisables restent sous contrôle et les revenus sont optimisés autant que possible. Néanmoins, le constat est que le budget se dégrade d'environ CHF 450'000.- par rapport à celui de 2025.

L'analyse des chiffres selon le compte par nature montre que l'origine principale de ces augmentations réside dans la nouvelle loi cantonale sur l'assainissement des finances de l'État (LAFE). Cette loi prévoit 85 mesures d'assainissement au niveau cantonal, dont une large part a un impact direct sur les finances communales. Certaines impliquent un transfert immédiat de charges vers les communes, tandis que d'autres entraînent des effets indirects qui ne sont, à ce stade, ni évalués ni quantifiables.

Le Grand Conseil fribourgeois n'a pas encore pu adopter son budget 2026, celui-ci ayant été rendu caduc à la suite du référendum lancé contre la LAFE.

Bien que la LAFE ne soit pas encore entrée en vigueur, le Conseil d'État recommande aux communes d'intégrer, pour l'ensemble de l'année 2026, les mesures prévues dans le Plan d'assainissement des finances de l'État (PAFE). Ces recommandations ont été suivies par souci d'anticipation et de cohérence.

Il convient également de relever que le montant des amortissements, soit CHF 1'368'600.-, est entièrement d'ordre comptable, la Commune n'ayant plus aucune dette depuis le début de l'année. En intégrant ce montant d'amortissement au déficit comptable, le cash-flow demeure positif, et ce malgré le déficit affiché dans le budget 2026.

Revenus :

À la suite de plusieurs augmentations successives ces dernières années, principalement liées à la croissance démographique, les revenus présentent désormais une certaine stabilité.



Malgré les incertitudes actuelles, le budget 2026 repose sur des prévisions établies à partir des données les plus fiables disponibles, tandis que le Conseil communal maintient une approche prudente et rigoureuse en matière de revenus fiscaux.

Il convient de rappeler que l'excellent résultat de l'exercice 2023 s'expliquait par des impôts spéciaux exceptionnellement élevés cette année-là, revenus à un niveau plus habituel dès 2024.

Pour mémoire, les impôts spéciaux, dont les résultats s'étaient révélés nettement inférieurs aux prévisions, concernent notamment les impôts sur les plus-values immobilières, les droits de mutation ainsi que les impôts sur les successions.

Questions :

Glauser Walter

Il souhaiterait connaître la signification des charges de transfert.

Prélaz Axel

Ces dépenses correspondent à notre contribution aux différentes charges cantonales ainsi qu'aux charges relatives aux associations intercommunales et intercantionales (service social, STEP, enseignement, Réseau de santé Lac). Elles nous sont imposées et s'intègrent dans le pot commun.

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que la Commission financière s'est réunie pour étudier le budget 2026. Cette dernière a obtenu toutes les explications nécessaires de la part du Conseil communal. Il est constaté que les charges de transfert sont en augmentation. Suite au référendum quant à la loi sur l'assainissement des finances cantonales, les chiffres donnés par le Canton sont incertains. Dès lors, les montants inscrits dans le budget communal correspondent au plan d'assainissement cantonal. Le budget 2026 se solde avec une perte de CHF 847'234.-.

La Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2026 tel que présenté.

Vote de l'Assemblée : Le budget de fonctionnement prévoyant une perte de CHF 847'234.- est approuvé par l'unanimité des citoyens présents et 4 abstentions.

3.2. Budget des investissements, présentation et approbation

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Axel Prélaz présente en grandes lignes les investissements prévus par le Conseil communal pour l'année 2026.

Le budget prévoit des investissements nets de CHF 794'000.-. Il indique que les projets réalisés par les Associations de communes (CORM, RSL et ARA région Morat) seront présentés à titre informatif uniquement, sans être soumis au vote. Par conséquent, les objets effectivement soumis au vote représentent un total d'investissements de CHF 476'000.-. Chaque investissement, ainsi que son impact financier, sera détaillé séparément.

Les charges liées à ces investissements concernent exclusivement les amortissements obligatoires supplémentaires liés aux projets, pour un montant annuel de CHF 41'750.-.

M. Prélaz souligne que, dans l'état actuel, ces investissements pourront être financés au moyen de nos liquidités. Il convient également de noter que la Commune a encore de nombreux projets en attente pour diverses raisons et qu'il est espéré que les grands chantiers puissent se débloquer prochainement.

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que la Commission financière a étudié tous les investissements présentés ce soir, notamment leurs impacts financiers. Ces derniers s'élèvent à CHF 794'000.-, dont CHF 318'000.- sont liés aux Associations intercommunales et ne seront pas soumis au vote. La Commission financière recommande à l'Assemblée d'accepter les investissements tels qu'ils seront présentés.

3.1.1. Acquisition d'un tracteur multifonction

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Swen Rüeggsegger, Conseiller communal responsable de la voirie, présente les détails de cette demande d'investissement.

Actuellement, la voirie dispose d'un tracteur-tondeuse rudimentaire, qui permet d'effectuer certaines coupes durant la belle saison ainsi que le service hivernal. Cependant, cet appareil, principalement conçu pour la tonte de gazon, est peu adapté à l'ensemble des missions qui lui sont confiées.



Afin de répondre aux besoins constatés et dans un souci d'amélioration et d'optimisation des ressources, la voirie a élaboré un cahier des charges visant à définir un outil de travail mieux adapté à la topographie et à la typologie de notre commune.

Le choix s'est porté sur un tracteur viticole-arboricole, capable d'accomplir diverses tâches telles que fauchage, soufflage, broyage, transport, ainsi que le service hivernal avec lame et saleuse.

Cet investissement est estimé à CHF 145'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

- Guillod Eric* Il souhaite connaître les raisons pour lesquelles la Commune a opté pour un tracteur à voie étroite. En effet, il estime que ce type de tracteur présente de nombreux inconvénients pour d'autres travaux, notamment en raison d'une stabilité insuffisante lorsqu'il s'agit de lever des charges.
- Rüegsegger Swen* La principale raison est que ce tracteur sera utilisé pour le service hivernal. De plus, il permettra d'accéder à divers chemins et sentiers sur l'ensemble du territoire afin d'en assurer l'entretien.
- Jaquet Damien* Il souhaite savoir si le tracteur peut supporter une benne de transport et si le budget présenté ce soir inclut également l'ensemble des accessoires nécessaires à son utilisation.
- Swen Rüegsegger* Il confirme que le tracteur pourra supporter une benne multifonction montée à l'arrière. Il précise également que le budget inclut l'ensemble des accessoires liés à cet engin.

Vote de l'Assemblée : L'acquisition d'un tracteur multifonction, pour un montant de CHF 145'000.-, est approuvée par la majorité des citoyens présents avec 2 avis contraires et 5 abstentions.

3.1.2. Rte de la Sauge – réfection

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Swen Rüegsegger présente les détails de cette demande d'investissement.

Cette route est actuellement en mauvais état, certaines sections étant particulièrement dégradées. La réfection permettra de résoudre les problèmes de sécurité et de prolonger la durée de vie de la chaussée. À long terme, un projet de réfection complète intégrant des aménagements pour la mobilité douce pourrait être envisagé.

Cet investissement est estimé à CHF 140'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

- Rapaz Stéphane* Il souhaite savoir s'il est prévu d'effectuer des travaux visant à améliorer l'évacuation des eaux, et plus précisément si ces travaux permettront de résoudre le problème de stagnation d'eau sur la portion inférieure de cette route (en direction du STOP de la Sauge).
- Rüegsegger Swen* Il n'est pas prévue de solutionner cette problématique. Les travaux prévoient uniquement une réfection du tapis.
- Petter Guy* Il précise que cette portion de route appartient à la Commune de Cudrefin.
- Rüede Joachim* Il aimerait savoir si un projet est déjà prévu concernant la mobilité douce sur ce tronçon.
- Rüegsegger Swen* Il précise que l'objectif principal est de stabiliser et de sécuriser la route. À long terme, un projet intégrant la mobilité douce est effectivement envisagé. Cependant, sa réalisation nécessitera une collaboration avec les services cantonaux et il est donc peu probable qu'un tel projet voit le jour avant 10 à 15 ans.
- Rüede Joachim* Il souhaite donc confirmation qu'à l'heure actuelle il n'est pas prévu d'intégrer une piste cyclable.
- Rüegsegger Swen* Il confirme que cette intégration n'est pas prévue pour l'instant.

Vote de l'Assemblée : La réfection de la Rte de la Sauge, pour un montant de CHF 140'000.-, est approuvée par l'unanimité des citoyens présents.



3.1.3. Déviation du collecteur communal

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Ralph Erhart, Conseiller communal responsable de de l'eau et l'épuration, présente les détails de cette déviation.

Pour permettre la construction d'une habitation sur la parcelle art. 1630 RF Mont-Vully, secteur Bas-Vully, le tracé du collecteur communal des eaux claires doit être déplacé.

Ces travaux sont à charge du propriétaire du réseau, en l'occurrence la Commune.

Les travaux pour le dévoiement du collecteur d'eaux claires DN 300, qui est à charge de la Commune, consistent en :

- 1 conduite EC DN 315 d'une longueur de 80 m pour CHF 49'500.-
- 2 nouvelles chambres de visite DN 80 pour CHF 10'500.-

Soit, un total comprenant également l'installation de chantier, les honoraires d'ingénieurs et les divers et imprévus de CHF 60'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Guillod Eric

Il rappelle qu'il y a quelques années, une conduite avait déjà été déplacée dans ce secteur et souhaite, à ce titre, en connaître les détails.

Erhart Ralph

Il précise que les travaux réalisés à l'époque sur ce secteur concernaient une inspection des conduites.

Vote de l'Assemblée : La déviation du collecteur communal, pour un montant de CHF 60'000.-, est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents avec 2 abstentions.

3.1.4. Assainissement de deux STAP agricoles

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Ralph Erhart présente les détails de cette demande d'investissement.

Les stations de pompage d'améliorations foncières (STAP AF) ont été mises en service en 1989. Après 35 ans de service, les équipements sont obsolètes et sujets à des dysfonctionnements.

Les commandes des stations de pompage doivent être renouvelées et modernisées, soit les compresseurs et les équipements pneumatiques abandonnés au profit de nouvelles sondes plongeantes. Les pompes doivent être renouvelées, conformément aux derniers rapports d'inspections, qui ont constatés des risques de court-circuit.

Les travaux pour les deux STAP (STAP Les Broillets et STAP Pré de l'Eglise) se montent à CHF 111'000.-, soit CHF 55'000.-/STAP. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : L'assainissement de deux STAP agricoles, pour un montant de CHF 111'000.-, est approuvé par la majorité des citoyens présents avec 1 avis contraire

3.1.5. Four communal Lugnorre – étude d'étanchéité et projet de WC public

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. François Petter, Conseiller responsable des bâtiments, présente les détails de cette demande d'investissement.

Le four communal est un bâtiment historique datant de 1850 se situant vers la place du Pommeret. Il est recensé dans l'inventaire des biens culturels et son degré de protection est C3.

La première étude consiste en un diagnostic complet du four communal afin d'évaluer son état actuel et trouver des solutions aux problèmes d'humidité. La seconde étude, quant à elle, porte sur le projet de créer un WC public adapté aux personnes handicapées et sur l'élaboration d'un bilan thermique.

Ces études sont estimées à CHF 20'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune



Vote de l'Assemblée : L'étude d'étanchéité et le projet de WC public pour le four communal de Lugnorre, pour un montant de CHF 20'000.-, est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents avec 2 abstentions.

3.2.1. Réseau santé Lac

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Cédric Guillod, Conseiller communal responsable de la santé, présente les détails des investissements prévus pour les homes de notre district. Ces derniers comprennent notamment :

- Home de Chiètres : Système de fermeture
- RSL : Crédit analyse du potentiel
- Home de Jentes : Chauffage
- Home de Jentes : Jardin d'hiver
- Home de Morat : Ascenseur
- Home de Morat : Blanchisserie
- Home de Morat : Crédit supplémentaire pour la construction / transformation
- Spïtex : 2 Voitures

La part totale à charge de notre Commune correspond à 12% soit, CHF 112'500.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

3.2.2. Cycle d'orientation région Morat

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que Mme Diane Andorlini, Conseillère communale responsable des écoles et de la formation, présente les détails des investissements prévus pour le cycle d'orientation de la région de Morat d'un montant total de CHF 645'000.-. Ces derniers comprennent notamment :

- Remplacement de l'éclairage des couloirs et des locaux annexes (CHF 260'000.-)
- Remplacement du mobilier pour nouvelles formes d'enseignement (CHF 160'000.-)
- Remise en état du terrain multisports (CHF 88'000.-)
- Aménagement extérieur (CHF 76'000.-)
- Remplacement de l'autolaveuse (CHF 36'000.-)
- Remplacement du tapis d'entrée sud (CHF 25'000.-)

La part totale à charge de notre Commune correspond à CHF 129'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

3.2.3. ARA région Morat

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Ralph Erhart présente les détails de l'investissement annuel pour l'ARA région Morat.

Il est notamment prévu d'assainir les canaux de l'Association pour donner suite au passage de caméras.

L'investissement global se monte à CHF 250'000.-. La part totale à charge de notre Commune correspond à CHF 70'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

4. Règlement du personnel communal

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Axel Prélaz présente les grandes lignes de cette révision du règlement.

La Loi sur le Personnel de l'État (LPers) du canton de Fribourg a fait l'objet d'une révision partielle en 2021. Sur cette base, le règlement du personnel de la Commune de Mont-Vully, initialement harmonisé



en 2016 après la fusion des Communes de Haut-Vully et Bas-Vully, nécessitait également une actualisation, sa dernière version se fondant sur la révision cantonale du début des années 2000.

La révision de la LPers vise à garantir que l'État demeure un employeur attractif, compétitif et social, offrant des conditions de travail adaptées aux exigences contemporaines. Le Canton a par ailleurs établi un règlement-type à l'intention des institutions concernées, servant de référence pour la rédaction de leur propre règlement du personnel.

Pour notre Commune, l'approche retenue a été de maintenir la stabilité issue de l'ancien règlement, tout en apportant les compléments et précisions nécessaires à certains domaines. Cette révision permet ainsi de moderniser et d'ajuster le règlement afin de mieux répondre au contexte actuel du marché de l'emploi.

Impact financier :

- Revalorisation de l'indemnité pour les services piquets de CHF 25.- à CHF 35.-
 - Soit un impact de l'ordre de CHF 7'000.- par année
- (Ré)introduction d'une allocation d'employeur de CHF 150.- par enfant
 - Soit un impact de CHF 27'000.- par année pour 2026

Conformément à la procédure, le projet de règlement du personnel et son règlement d'exécution (non soumis à votation) ont été mis à disposition de l'ensemble du personnel puis présentés lors d'une séance plénière, offrant ainsi la possibilité de formuler des observations.

Par la suite, la commission financière a pu procéder à l'analyse des impacts budgétaires potentiels liés à l'adoption du nouveau règlement.

Questions : aucune

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que la Commission financière a étudié ce règlement et notamment son impact financier. Il recommande à l'Assemblée communal de l'accepter.

Vote de l'Assemblée : L'adaptation du règlement du personnel communal est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents.

5. Zone d'activités – prolongation d'un droit distinct permanent

Avant de donner la parole à Mme Andorlini, le Syndic prie les membres de la Société des machines agricoles du Bas-Vully ainsi que le Conseiller communal, M. Michael Schick, de se récuser pour ce point.

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que Mme Diane Andorlini présente les détails de cette demande de prolongation.

La Société coopérative de machines agricoles du Bas-Vully est actuellement au bénéfice d'un droit distinct permanent sur la parcelle art. 551 RF Mont-Vully, secteur Bas-Vully sis à la Route du Pré-du-Pont 91a à 1786 Sugiez. Ce droit distinct permanent pour une surface de 1'401 m2 est échu depuis le 23 octobre 2024.

Après divers échanges, le Conseil communal propose de prolonger ledit acte aux conditions suivantes :

- Prolongation du DDP avec effet immédiat
- Durée : 30 ans
- Surface : 1'401 m2
- Prix au m2 : CHF 5.-
- Montant total : CHF 7'005.- par an

Questions :

Glauser Walter

Il souhaiterait des précisions sur le terme DDP ainsi que sur le montant alloué à ce dernier qu'il ne considère pas comme une location. Enfin, il souhaiterait également connaître le domaine d'activité de cette société.

Petter Guy

Il précise que le terme DDP signifie « droit distinct permanent », soit une forme de location qui permet à la Commune de louer ce terrain en zone d'activités. Il est à noter qu'actuellement, la location de la quasi-totalité des terrains en zone industrielle se fait au tarif de CHF 5.-/m². Enfin, il précise que la société est



active dans le domaine des machines agricoles et qu'elle loue les locaux pour y entreposer diverses machines utilisées par plusieurs agriculteurs.

Vote de l'Assemblée : La prolongation du droit distinct permanent en faveur de la Société des machines agricoles du Bas-Vully pour une durée de 30 ans au tarif de CHF 5.-/m2 est approuvée à l'unanimité par les personnes présentes.

6. Divers

Convocation à l'Assemblée

Un problème a été constaté concernant la convocation à l'Assemblée et le Commune-info sur l'ensemble du territoire. En effet, certains citoyens n'ont effectivement pas reçu l'un ou l'autre de ces documents, voire les deux.

La Commune a contacté La Poste pour signaler ce problème et exprimer son mécontentement.

Il est cependant à préciser que la Commune reste dépendante des services postaux pour la livraison de ces envois.

Éléments restés en suspens lors de la dernière Assemblée :

Suite à une excursion touristique, M. Gross avait signalé que la durée de stationnement n'était pas suffisante. Il lui a été rappelé que plusieurs parkings permettent un stationnement de longue durée. Un courrier complémentaire lui a été transmis pour étayer ces informations.

Par ailleurs, Mme Ryser avait également soulevé la question du temps de stationnement ainsi que celle du stationnement général à Praz. Un courrier complémentaire lui a également été transmis afin de compléter les explications fournies lors de l'Assemblée communale.

Concernant la demande visant à clarifier le cheminement piétonnier à Môtier afin d'indiquer aux usagers qu'ils peuvent emprunter la Ruelle des Vignerons, la mise en place d'une signalisation spécifique s'avère complexe, puisqu'il s'agit d'une route communale. Il n'est en effet pas possible de reproduire le marquage réalisé devant la Maison de Paroisse, celui-ci étant situé sur une parcelle privée. Cette question pourra toutefois être réexaminée dans le cadre de l'élaboration du futur concept de mobilité.

Enfin, M. Noyer avait demandé que les habitants et les entreprises soumis aux impôts communaux bénéficient de la gratuité des parkings. Il a réitéré sa demande par écrit après l'Assemblée communale. Une rencontre a eu lieu le 10 octobre 2025 afin de lui exposer le point de vue communal. Il lui a alors été expliqué que le paiement des impôts ne donne pas droit à des avantages spécifiques pour les habitants. Après ces explications, le Conseil communal a refusé sa requête d'exonération des taxes de stationnement pour les citoyens et les entreprises soumises aux impôts. Un courrier détaillant ces points ainsi que le procès-verbal de la séance ont été transmis à M. Noyer.

Dans un souci de transparence et pour faire suite à cet échange constructif, le Conseil communal publiera un rapport sur le fonctionnement du concept de stationnement dans le prochain Commune-info.

Trottoir Môtier Lugnorre

Les autorités cantonales ont émis un préavis négatif concernant la demande de permis et la procédure de mise à l'enquête. Le Service des biens culturels (SBC) s'oppose au projet car le trottoir empiète sur une voie historique. Cette problématique découle des modifications demandées par le Service des ponts et chaussées, qui avait requis un gabarit plus large de la chaussée lors de la procédure préliminaire. Une table ronde sera organisée afin de clarifier les exigences des différents services concernés.

Aménagements & interfaces de la gare de Sugiez

D'une part, la Commune est en attente de la décision du Tribunal fédéral concernant le sort du bâtiment de l'ancienne gare. D'autre part, le projet communal, qui concerne principalement la route et l'arrêt de bus, a reçu un préavis négatif du Service de la mobilité car la bordure d'approche des bus TPF n'est pas conforme. Le projet devra donc être corrigé et ceci bien que des discussions aient été effectuées au préalable avec les diverses instances concernées.



7. Parole à l'Assemblée

- Kaltenrieder André** *Il se permet de formuler une réclamation, estimant que les barrières de l'entreprise de génie civil à la gare de Sugiez sont particulièrement dangereuses et manquent de stabilité.*
- Petter Guy** *Le Conseil communal prend note de cette réclamation.*
- Guillod Daniel** *Il a constaté qu'une séance a été organisée pour présenter le projet de mobilité du Ch. du Chasseral et du Ch. du Pré-du-Péage. Il souhaite savoir si cette invitation était réservée uniquement aux riverains ou s'il s'agissait d'une convocation générale pour l'ensemble des citoyens.*
- Rüegsegger Swen** *Il précise que cette invitation était uniquement destinée aux riverains.*
- Guillod Daniel** *Il souhaite savoir pourquoi il n'a pas reçu d'invitation, alors qu'il est propriétaire d'une parcelle agricole. Selon lui, le projet tel que présenté ne tient pas compte du trafic agricole et ce sont les terrains agricoles qui supportent une partie de l'agrandissement de la chaussée. Il considère dès lors que le projet est défavorable aux propriétaires agricoles et estime qu'il n'est pas viable.*
- Rüegsegger Swen** *Il précise que le projet est encore loin d'être définitif et qu'il fait l'objet de modifications et d'améliorations. La question de la non-convocation des propriétaires agricoles sera examinée en interne afin de déterminer s'il est effectivement nécessaire de les impliquer. Il rappelle néanmoins qu'une fois le projet finalisé, l'Assemblée communale sera consultée pour le valider.*
- Guillod Daniel** *Il estime qu'il est important d'impliquer le plus rapidement possible toutes les personnes concernées afin de prévenir d'éventuels problèmes lors des procédures d'approbation.*
- Rüegsegger Swen** *Il rappelle tout de même que, dans le cadre de ce projet, un PED a été mis à l'enquête et validé. Lors de cette procédure, aucune opposition n'a été déposée.*
- Petter Guy** *Le Syndic informe que l'administration communale prendra contact avec M. Daniel Guillod afin d'organiser une séance concernant sa demande.*
- Guignon Bernard** *Il souhaite savoir où en est le projet d'aménagement du chemin entre la gare de Sugiez et le Ch. des Sauges.*
- Rüegsegger Swen** *Il informe que le projet a été adapté à la suite du refus par l'Assemblée communale du crédit d'investissement supplémentaire. Le Conseil communal doit encore valider la nouvelle version du projet avant de pouvoir poursuivre.*
- Rüegsegger Guillaume** *Il prend la parole en tant que président du Rallye cantonal des Jeunesses fribourgeoises, organisé cet été au Vully, pour exprimer sa profonde gratitude à la Commune de Mont-Vully pour son soutien financier de CHF 2'500.-. Ce geste a eu un impact concret sur le budget de l'événement et a été pleinement apprécié.*
- Dans un esprit constructif, il souhaite toutefois relever certains points qui ont été plus compliqués durant l'organisation. Durant la préparation du Rallye, les organisateurs ont parfois eu le sentiment que le Conseil communal doutait de leur capacité à mener à bien un événement d'une telle envergure. De plus, le refus du Conseil communal de figurer comme sponsor officiel a pu donner l'impression d'une certaine hésitation ou méfiance à l'égard de la manifestation.*
- Les organisateurs ont également été surpris de ne pas pouvoir disposer de la salle communale de Nant, qui est pourtant destinée à l'ensemble de la population. Par ailleurs, la communication du Conseil communal s'est faite exclusivement par courrier officiel, alors que certains points auraient pu être réglés plus facilement par un échange direct. Le comité d'organisation aurait souhaité rencontrer le Conseil communal en personne afin de faciliter le dialogue et présenter leur concept de manière plus concrète.*
- Finalement, le Rallye a été un succès remarquable, sans incident majeur et a contribué à véhiculer une image positive du Vully dans tout le canton.*
- Il souligne que cette prise de parole n'a pas pour objectif de régler des comptes, mais de renforcer la confiance. Il s'agit de démontrer que la jeunesse ainsi que les autres sociétés locales ne sont pas un problème à être encadrées mais des ressources à soutenir. Ces sociétés sont prêtes à collaborer, dialoguer et construire avec la Commune mais pour cela, il est nécessaire qu'une porte leur soit ouverte.*
- Petter Guy** *Il remercie M. Rüegsegger pour sa prise de parole et reconnaît qu'au début, le Conseil communal était quelque peu soucieux des importantes infrastructures mises en place pour le Rallye.*



Concernant les échanges, il explique que le Conseil communal est devenu plus procédurier afin d'éviter les situations du type « on vous l'avait dit, mais rien n'a été effectué ». C'est pour cette raison que la majeure partie des communications se fait désormais par courrier officiel. Il tient également à rappeler que le Conseil communal a adressé un courrier aux organisateurs pour la tenue remarquable de cette manifestation.

Il reconnaît qu'il y a eu certains défis, notamment la reprise des écoles le jeudi après le Rallye, qui rendait complexe la mise à disposition de la salle polyvalente. En outre, en ce qui concerne le sponsoring, il précise que, de manière générale, le Conseil communal participe volontiers aux diverses manifestations, mais que cela ne nécessite pas la mise en avant de son nom.

Enfin, le Conseil communal prend acte de l'intervention de M. Rüegsegger et remercie encore une fois ses membres pour l'organisation de ce Rallye, qui a véhiculé une image positive de la région dans l'ensemble du canton. Il souligne également que le Conseil communal est pleinement engagé à soutenir cette société.

Aebischer Mathieu Il souhaiterait savoir où en est le projet du Centre sportif de Sugiez.

Petter Guy Il précise que la Commune est toujours en attente d'un retour du Canton concernant la demande d'extension du droit de superficie mais que le groupe de travail demeure actif.

Guillod Eric Il fait remarquer que le Canton a entrepris des travaux importants pour la création du réservoir d'eau sur la route militaire. À ce propos, il souhaiterait savoir si la Commune prévoit d'intégrer des places d'évitement dans le cadre de la réfection de la route communale.

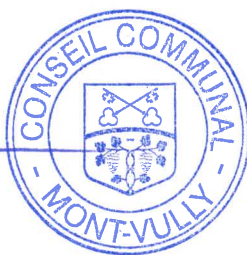
Petter Guy Le Conseil communal prend note de cette remarque.

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre Syndic, adresse encore ses remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux et aux membres des différentes Commissions et Groupes de travail.

Il remercie encore les citoyennes et citoyens présents et leur souhaite à chacune et à chacun de bonnes Fêtes de fin d'année et une bonne santé.

Il est 20h53 lorsque Guy Petter, Syndic, lève l'Assemblée.

La Secrétaire communale
Nathalie Bianchet



Le Syndic
Guy Petter